

CARMAUX CROSS COUNTRY INTERNATIONAL HUBERT ANDRÉ



26 NOVEMBRE 2023
DOMAINE DE LA VERRERIE / BLAYE-LES-MINES

DÈS 9H15 - INSCRIPTIONS GRATUITES
COURSE DES AS À PARTIR DE 13H00
RÉCOMPENSES POUR TOUS

**JUSC
ATHLE
CARMAUX**

LABEL
ATHLÉ
NATIONAL

USCARMAUX.ATHLE.FR

[@USCARMAUXATHLETISME](https://www.instagram.com/USCARMAUXATHLETISME)



Créations graphiques : Le coin de l'image - Carmaux - Crédits photos : Alain Pradier

Annexe : Programme des courses

PROGRAMME DES COURSES / Ouverture du secrétariat à 8 h15				
Course	Horaire	Catégorie	Parcours	Distance
1	9h15	CROSS POPULAIRE MIXTE	1 TPB + 1MB +1 GB	3650m
2	9h45	CROSS DÉCOUVERTE <i>Epreuve mixte, non compétitive, sans classement</i> Années 2017 / 2018 / 2019	1 TPB	500m
3	9h55	POUSSINETTES <i>Non compétitive, sans classement</i> Années 2015 et 2016	2 TPB	1000m
4	10h15	POUSSINETS <i>Non compétitive, sans classement</i> Années 2015 et 2016	2 TPB	1000m
5	10h30	U12 POUSSINES - Années 2013 et 2014	2 TPB	1000m
6	10h45	U12 POUSSINS - Années 2013 et 2014	2 TPB	1000m
7	11h05	U20 JUNIORS Garçons CROSS COURT Hommes (U23 ESPOIRS - SÉNIORS - VÉTÉRANS)	1 TPB + 2 GB	4400m
8	11h35	U18 CADETS - Années 2007 et 2008	1 TPB + 2 GB	4400m
9	12h05	U16 MINIMES GARÇONS - Années 2009 et 2010	2 PB +1GB	3550m
10	12h35	U18 CADETTES - Années 2007 et 2008	2 PB +1GB	3550m
11	13h05	U20 JUNIORS / U23 ESPOIRS / SÉNIORS ET VÉTÉRANS Femmes	1 PB + 1 MB + 1 GB	3950m
12	13h40	U16 MINIMES FILLES - Années 2009 et 2010	2 PB +1 MB	2800m
13	14h10	U14 BENJAMINES - Années 2011 et 2012	1PB + 1 MB	2000m
14	14h30	U14 BENJAMINS - Années 2011 et 2012	1PB + 1 MB	2000m
15	14h55	U23 ESPOIRS / SÉNIORS ET VÉTÉRANS Hommes	1 PB + 1 MB + 3 SGB	8000m
TPB = 500m PB=800m MB = 1200m GB = 1950 SGB = 2000m				
Afin de tenir compte des contraintes sanitaires, les remises des récompenses seront effectuées à l'issue de chaque course.				

Toutes les courses sont ouvertes aux athlètes des fédérations Sport adapté et Handisport.

Article 1 :

La 28^{ème} édition du Cross Hubert André organisée par l'USC Athlétisme se déroulera le Dimanche 26 novembre 2023 au Domaine de la Verrerie à Carmaux - Blaye les Mines.

Article 2 :

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés ou non.

Article 3 :

Les épreuves sont ouvertes aux Athlètes sport adapté et Handisport.

Article 4 :

➤ **Les licenciés FFA de la région Occitanie** doivent obligatoirement être **engagés par leur club sur le site sur le site de la Ligue d'Athlétisme d'Occitanie** pour toutes les courses, hormis le cross populaire.

➤ **Pour les licenciés FFA des autres régions, pour les non licenciés et l'inscription au cross populaire :** les inscriptions pourront se faire en ligne **sur le site Klikego** jusqu'au jeudi 23 novembre 2023, 22h59.

Les participants devront justifier obligatoirement, lors de leur inscription soit :

- ✓ d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ✓ d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP - USEP).

=> Ces licences doivent faire apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- ✓ d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois, , datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Ce document sera conservé par les organisateurs comme justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- ✓ ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins d'un an.

- **Les licences étrangères ne sont pas acceptées.** Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et l'inscription ne sera validée que si le dossier est complet.

Article 5 :

Les retraits des dossards et des puces électroniques auront lieu le 26 novembre 2023, jour de l'épreuve, à partir de 8 heures 30 et jusqu'à 30 minutes avant chaque course, sur le site du cross.

A partir de la catégorie Benjamins, les dossards seront remis individuellement. Tout départ sans dossard est interdit.

Les puces seront collectées à l'arrivée. 5 € seront demandés par puces non ramenées.

Article 6 :

Le programme des courses est présenté en annexe du présent règlement.

Article 7 :

Les organisateurs demandent aux utilisateurs des vestiaires de surveiller leurs affaires. En aucun cas les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables, en cas de perte ou de vol.

Article 8 :

Les remises des récompenses s'effectuent juste après chaque course.

Article 9 :

Les organisateurs se réservent le droit de prendre des décisions « de bon sens » lors de la remise des lots afin d'éviter tout cumul.

Article 10 :

Les organisateurs s'engagent à afficher ce règlement sur les lieux de la manifestation afin que chacun puisse en prendre connaissance. Il sera également consultable sur le site du club : www.uscarmaux.athle.fr et sur le site klikego.

Article 11 :

Les résultats seront affichés après la course.

Ils seront consultables **par tous** sur le site du Comité du Tarn d'athlétisme également sur le site www.uscarmaux.athle.fr.

Article 12 :

L'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves au dernier moment en cas d'obligation.

Article 13 :

Les concurrents (ainsi que leurs ayants droit) par leur engagement déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation, sans contrepartie financière.

Article 14: Challenges

A- Tout arrivant marquera des points au **Challenge National de Cross-Country** organisé par la **Fédération Française d'Athlétisme**.

B- Challenge du nombre « HUBERT ANDRE »

Les dix clubs les plus représentés seront récompensés (minimum 30 athlètes)

Le classement sera effectué sur le nombre d'athlètes **Classés**. Pour les clubs à sections locales, le nombre d'athlètes de chaque section s'ajoutera au bénéfice du club maître.

C- Challenge « Thierry Alary » : le 1^{er} arrivant homme de la course des as (course n°15) et licencié FFA dans le Département du Tarn recevra le trophée Thierry Alary.

Article 15 :

Le présent règlement pourra évoluer pour prendre en compte les règles sanitaires en vigueur le jour du cross.

Article 16 :

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.			
Tu es : une fille <input type="checkbox"/>	un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : __ __ ans	
Depuis l'année dernière		OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)			
Te sens-tu très fatigué (e) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui			
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents			
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Le sportif mineur devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour obtenir ou renouveler sa licence. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous n'avez pas de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur. Simplement attestez, en remplissant ce questionnaire sur son espace personnel en ligne ou en retournant une version papier au Club, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.